



## MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – MARS 2024



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - tél. 022 721 02 50 - fax : 022 721 02 51  
e-mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



### Horaire d'ouverture:

**lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – mardi 9h-12h00 - jeudi et vendredi 8h30-12h00**  
en dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



**Police municipale** : Ch. des Vuattes 1 - 1228 Plan-Les-Ouates, accueil téléphonique au 022 884 64 50  
de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Réception ouverte lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h à 12h et  
de 14h à 17h (ou sur rendez-vous)

**Police cantonale** : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13  
téléphone : 022 427 66 10  
**en cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**



**Relais social communal Caritas:** tél. 022 721 02 66 / **Pro Senectute (si AVS uniquement):** Tél. 022 807 05 65

### DÉCISIONS/DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 18 janvier 2024, le Conseil municipal a :

- ✓ **Elu**, par 11 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, M. Giuseppe Ungaro en tant que secrétaire du Bureau du Conseil municipal.

#### SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI

\*\*\*

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune  
([www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) > Politique > Conseil municipal > Séances

### PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2024

**21 mars, 25 avril** (présentation des comptes 2023), **23 mai** (adoption des comptes 2023), **20 juin, 19 septembre, 17 octobre** (présentation du budget 2025), **14 novembre** (adoption du budget 2025) **et 19 décembre**.

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. Des échanges informels avec l'exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour est affiché dans les vitrines officielles et publié sur le site internet de la commune.

### ACTUALITES COMMUNALES

#### OLIVIER CHEYROUX, MERITE COMMUNAL 2023

Il défend les couleurs de Perly-Certoux dans le cadre du Club Nautique de Versoix. Impossible de faire autrement, puisque la discipline dans laquelle **Olivier Cheyroux** brille est le ski nautique.

Même s'il en rêve, le bord de l'Aire ne deviendra jamais un lac. Pour ses entraînements, il n'hésite pas à faire plusieurs heures de trajets après son travail dans son entreprise de sanitaire et pendant ses vacances ou ses congés. Avec bonheur puisque, en 2023, il a décroché les titres de champion suisse de saut et combiné (OPEN) et vice-champion d'Europe de saut (35+) dans cette discipline aquatique, à laquelle il est venu sur le tard.

Ses exploits sportifs ont retenu l'attention du Conseil administratif. Il a décidé de lui attribuer le Mérite communal 2023, qui lui sera remis prochainement.



Découvrez son portrait sur  
[www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)

## LA COMMUNE DEPOSE PLAINTE CONTRE X POUR FAUX DANS LES TITRES

Un ou des individus a/ont créé de toute pièce un document de dénonciation utilisant le logo de la commune, posé sur les parebrises de véhicules stationnés à Certoux essentiellement. La caractéristique des véhicules ciblés par ce mot est qu'ils ont des plaques françaises.

Ce document indique, faussement, que les places de stationnement à Certoux ne pourraient être utilisées qu'après s'être inscrit « en présentant votre attestation de domicile, contrat de travail et papiers du véhicule auprès du poste de police de Plan-les-Ouates. »

Alertée par la Police municipale et des conducteurs ayant trouvé ce faux document officiel sur leur véhicule, la commune de Perly-Certoux a déposé plainte contre X, pour utilisation abusive et non autorisée de l'identité de la commune – constatée sur un document frauduleux déposé sur des véhicules stationnés – dénonciation.

L'enquête est en cours.

## PERMANENCE IMPOTS 2024

La Permanence Impôts 2024 (remplissages de déclarations d'impôts simples pour 2023) s'adressant aux personnes disposant de revenus modestes et habitant les communes de Bernex, de Confignon, de Perly-Certoux et de la Champagne, est à disposition du 1er février au 30 avril 2024.

Les inscriptions se font comme d'habitude auprès du Centre d'action sociale de Bernex (CAS /Hospice général), 313 rue de Bernex - 1233 Bernex, téléphone : 022 420 39 30. Site internet : <https://www.bernex.ch/vie-pratique/social-et-solidarite/permanence-impots-289>

Les conditions pour profiter de cette aide sont :

- ne pas posséder de bien immobilier
- ne pas posséder de fortune supérieure à CHF 80'000.-
- avoir des revenus modestes selon une grille publiée sur la page du site internet ci-dessus.

Une participation financière de CHF 35.- par déclaration est demandée à la remise de vos documents, payable à la réception de la Mairie de Bernex.

\*\*\*

**Vous ne pouvez disposer de l'offre du CAS, mais avez besoin d'une aide pour remplir votre déclaration ?**

L'entreprise sociale privée Pro, à Plan-les-Ouates, propose un service fiscalité à disposition des particuliers et des entreprises. Les tarifs de base sont de CHF 100.- pour une déclaration simple, CHF 150.- pour une famille, CHF 50.- pour étudiant. Détail sur le site <https://service-fiscalite.ch/>

**Contact :**

Email : [info@service-fiscalite.ch](mailto:info@service-fiscalite.ch)

Téléphone : 022 727 01 66

Adresse : Route de la Galaise 21A, 1228 Plan-Les-Ouates

## MÉDAILLES DE CHIENS 2024

**Les médailles de chiens 2024 sont disponibles à la mairie pendant les heures d'ouverture.**

Pièces à présenter :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Amicus;
- Attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique "détenteurs de chien" pour l'année en cours;
- carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide.

**La médaille devra être obtenue avant le 1er avril 2024**

Le Règlement d'application de la Loi sur les Chiens (RChiens, du 17 juillet 2011) précise à son art. 9 que *tout chien doit porter à son collier la marque de contrôle, annuelle et numérotée* et qu'en cas de perte de la marque de contrôle, celle-ci est remplacée par la commune.

Nous avisons les détenteurs de chiens qu'il est interdit de les promener sans laisse dans les localités. **Les chiens sont interdits dans les écoles et les préaux, et sur les places de jeux pour enfants (art. 13, RChiens).**

Nous remercions les détenteurs de chiens de bien vouloir ramasser leurs déjections au moyen des sacs prévus à cet effet et placés dans plusieurs lieux de la commune et les jeter dans la plus proche poubelle.

La Loi sur les chiens (LChiens du 18 mars 2011) et le Règlement d'application de la loi sur les chiens (RChiens, du 17 juillet 2011) sont à consulter sur [www.ge.ch/Législation](http://www.ge.ch/Législation) (<https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>)

## INSCRIPTIONS AU GIAP 2024-2025

Les inscriptions parascolaires 2024-2025 au Groupement Intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) auront lieu **du 20 mars au 29 avril 2024**. Les inscriptions s'effectueront en ligne par le portail internet [my.giap.ch](http://my.giap.ch) en utilisant le compte e-démarches de l'Etat de Genève. **Aucune inscription n'aura lieu dans les écoles à la rentrée scolaire.**

Pour les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour, personnes non-contribuables à Genève), une ligne téléphonique dédiée aux inscriptions parascolaires sera à disposition au 022/304 57 70, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 à 12h et de 13h30 à 16h30 ; mercredi, de 13h30 à 16h30.

Informations complémentaires : [www.giap.ch](http://www.giap.ch)

## DEPART A LA RETRAITE DE JACQUES NIERLE, SECRETAIRE GENERAL

**C'est entouré du personnel communal actuel et des élu-e-s de toutes les législatures que la commune a pris congé de Jacques Nierlé, Secrétaire général, qui prend sa retraite après 23 ans de service. Une soirée émouvante, occasion de se remémorer les mille souvenirs qu'une telle longévité professionnelle ne manque pas de connaître.**



Jacques Nierlé a été engagé par Christiane Favre comme Secrétaire général de Perly-Certoux en 2001. Celle qui était alors Maire de Perly-Certoux a rappelé combien ce nouveau collaborateur avait facilité la gestion d'une commune en plein développement. Saluées unanimement par tous les membres anciens et actuels de l'Exécutif, les qualités personnelles et l'entregent de M. Nierlé ont fait le reste auprès de toutes les entités qui comptent dans une commune, y compris (et cela a été raconté comme un exploit) auprès de l'exclusive Collégiale des Aînés (aujourd'hui intégrée dans l'Aire des Seniors).

Les membres du Conseil municipal 2020-2025 se sont joints à ce cortège de louanges, tout comme le Conseil administratif actuel, puis M. Nierlé a retracé avec humour les souvenirs de sa longue carrière communale. Lesquels prennent forme dans la fumée des séances de l'Exécutif d'alors et les interminables réflexions autour du budget communal, bouclé souvent vers 3h du matin. M. Nierlé n'a pas manqué de saluer ses collègues, dont le nombre a quadruplé en 23 ans. Il a tenu à rendre un hommage particulier à celui qui l'a guidé tout au long de ces années dans les arcanes de la gestion communale, Fernand Savigny.

Une *standing ovation* a salué ses mots, et c'est tout ému que le futur retraité a regagné sa table, entouré de ses collègues.

## VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS CULTURELS

Le festival transfrontalier *Couleurs d'enfance!* se tient durant tout le mois de mars 2024 dans diverses villes et communes de part et d'autre de la frontière, dont Perly-Certoux. Les enfants, de 0 à 10 ans, sont invités à un voyage au cœur du rêve et de la poésie, de la créativité et de l'imagination, à travers une riche programmation de films, spectacles, expositions, ateliers ou encore de rencontres.



A Perly-Certoux, les enfants (avec leurs parents ou grands-parents) sont attendus **dimanche 17 mars** à la salle du Théâtre (mairie) pour deux représentations de **Pierre et le Loup, de Prokofiev, à 10h30 ou à 16h.**

Fanny Pelichet (à g.), comédienne et brico-plasticienne, revisite avec beaucoup de saveur le célèbre conte. La musique originale reste mais les personnages sont des pantins de carton manipulés à vue, comme dans un live géant.

Entrée libre, sans réservation.

Autre rendez-vous de la Saison culturelle de Perly-Certoux, le spectacle ***l'Embaras du choix***, se présente comme des tableaux qui s'entrecroisent pour illustrer des fragments de vie, mettant en lumière la confrontation des individus avec les exigences de bonheur et de performance.

La Compagnie des Plaisantes présente ce spectacle à Perly, salle du Théâtre, **vendredi 22 mars 2024, à 20h.**

Entrée libre, sans réservation.



Photo Juliette Russbach

# ENVIRONNEMENT 2024

## LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



### levées des déchets encombrants

(électroménager exclu)

**samedi 9 mars 2024**

**merci de déposer vos déchets  
la veille à l'endroit prévu.**

Levées exceptionnelles sur appel:  
tél. 022 777 17 74



### levée des déchets verts de jardin

chaque lundi



### levées de verre

**mardi 26 mars 2024**



### levées de papier et carton

**mardi 12 et 26 mars 2024**

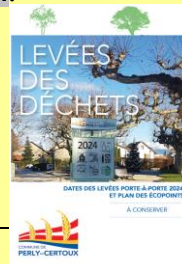
Attention ! Le papier souillé (p. ex. carton à pizza)  
doit être jeté dans les ordures ménagères



### levée des déchets de cuisine

chaque jeudi

**lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour  
férié, elle est reportée au lendemain.**



**A garder toute l'année :**

**Le dépliant des levées 2024 pour les dates des levées et le plan des écopoints.**

## LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE, ESPECE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

**Le moustique tigre colonise le canton depuis 2019 et sa progression s'avère inéluctable : d'ici quelques années, la quasi-totalité des zones urbaines du canton seront touchées.**

Toutefois, une gestion adéquate des espaces extérieurs peut faire une différence énorme en termes de gêne et de risque subis par les habitants de votre commune. En 2023, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes, réparties sur une dizaine de communes genevoises, qui ont dû côtoyer le moustique tigre et ses désagréments.

**Malheureusement, la commune de Perly-Certoux fait partie des communes qui ne sont pas épargnées par cet envahisseur. Il faut donc dès maintenant prendre des mesures pour éviter sa prolifération.**



*Le moustique tigre est moins gros qu'une pièce de 5 ct. Il est zébré noir et blanc, avec des arques blanches aux articulations. Il a une activité diurne.*

Avant tout, **les sites de ponte doivent être neutralisés**. Il faut être très attentif à l'eau qui stagne dans des récipients artificiels, soit les bacs à fleurs en plastique ou en béton, les seaux, les pneus. L'eau doit être asséchée impérativement, et le récipient traité avec des produits larvicides spécifiques, ciblés et biodégradables. Le produit recommandé au grand public est le Molllex®, dont le dosage et la notice d'utilisation doivent être respectés. A relever que les milieux naturels (étangs par exemple) ne sont pas concernés.

La lutte doit être menée collectivement. Si les habitants sont invités à gérer leur jardin et autre espace privé, la commune se chargera d'effectuer la même démarche au niveau de tout le territoire, particulièrement dans les bouches d'eau claire.

Pourquoi faut-il lutter contre le moustique tigre ? Parce qu'il est un vecteur de maladies tropicales dont on se passerait bien, comme la dengue. Il pique de jour, et ajoute aux désagréments des personnes déjà sensibles aux piqûres du moustique indigène qui attaque la nuit.

Informations complémentaires : <https://www.ge.ch/moustique-tigre> ou <https://piba.ch/>

### **Vous pensez avoir repéré un moustique tigre ?**

Pour assurer son identification, il faut impérativement une photographie.

- Tentez d'avoir le plus gros plan possible de l'insecte, en veillant à la netteté de l'image.
- Transmettez votre donnée sur la plate-forme suisse dédiée aux moustiques invasifs ; [https://www.zanzare-svizzera.ch/fr/home\\_fr/](https://www.zanzare-svizzera.ch/fr/home_fr/).

Des spécialistes détermineront avec certitude l'identité de l'insecte.